

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Convocation en date du 3 juin 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

*Sous la présidence de Bernard PERRET*

N° D2026038

**Objet : Société publique locale  
Agence Locale de l'Energie et du  
Climat de l'Ain**

Secrétaire de séance : M. Patrick LEVET

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	38
Pour	38
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON - Christelle BERARDAN - Jean Luc EMIN - Isabelle FLAMAND - Patrick LEVET - MONTEIRO Rita - Andy NKUNDIKIJE - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET - Christine PIOTTE - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX - Jean Marc THEVENET

CCPA : Béatrice DALMAZ - Vincent MANCUSO - Laurent REYMONT BABOLAT - Fabien THOMAZET - Frédéric TOZEL

CCD : Jean Paul COURRIER - Christophe MONIER -

CCMP : Georges BAULMONT - Valérie BERGER - Claude CHARTON

3 CM : Jean Christophe DETRE - Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD - Dominique SAVOT

CCRAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ - Christophe FOURNIER

CCV : Claude JACQUET

#### Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCPA : Jean Louis GUYADER remplacé par Elisabeth LAROCHE -

Eric BEAUFORT remplacé par Daniel MARTIN

#### Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Serge MERLE pouvoir à Vincent MANCUSO - Jean Marc RIGAUD pouvoir à Béatrice DALMAZ

CCD : Isabelle DUBOIS pouvoir à Christophe MONIER - Patrick MATHIAS pouvoir à Jean Paul COURRIER

#### Excusés :

GBA: Jonathan GINDRE

CCD: Caroline BASTOUL

3CM : Philippe BELAIR

#### Absent :

HBA : Laurent COMTET

Le syndicat est actionnaire de la Société Publique Locale SPL ALEC AIN

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives aux SPL (articles L.1531-1, L.1521-1 et L.2121-29 pour les communes), les collectivités actionnaires doivent désigner leurs représentants au sein des organes délibérants Assemblée Générale et Assemblée Spéciale.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants du syndicat au sein de ladite société.

Vu l'avis favorable émis par le bureau en date du 2 juin 2026,

Le Président propose de désigner M. Andy NKUNDIKIJE en sa qualité de Vice-président délégué à l'évolution de la compétence traitement.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DESIGNE** M. Andy NKUNDIKIJE en sa qualité de Vice-président délégué à l'évolution de la compétence traitement représentant des élus pour l'assemblée générale et l'assemblée spéciale de la SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

ORGANOM  
Bernard PERRET  
Président  
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.